



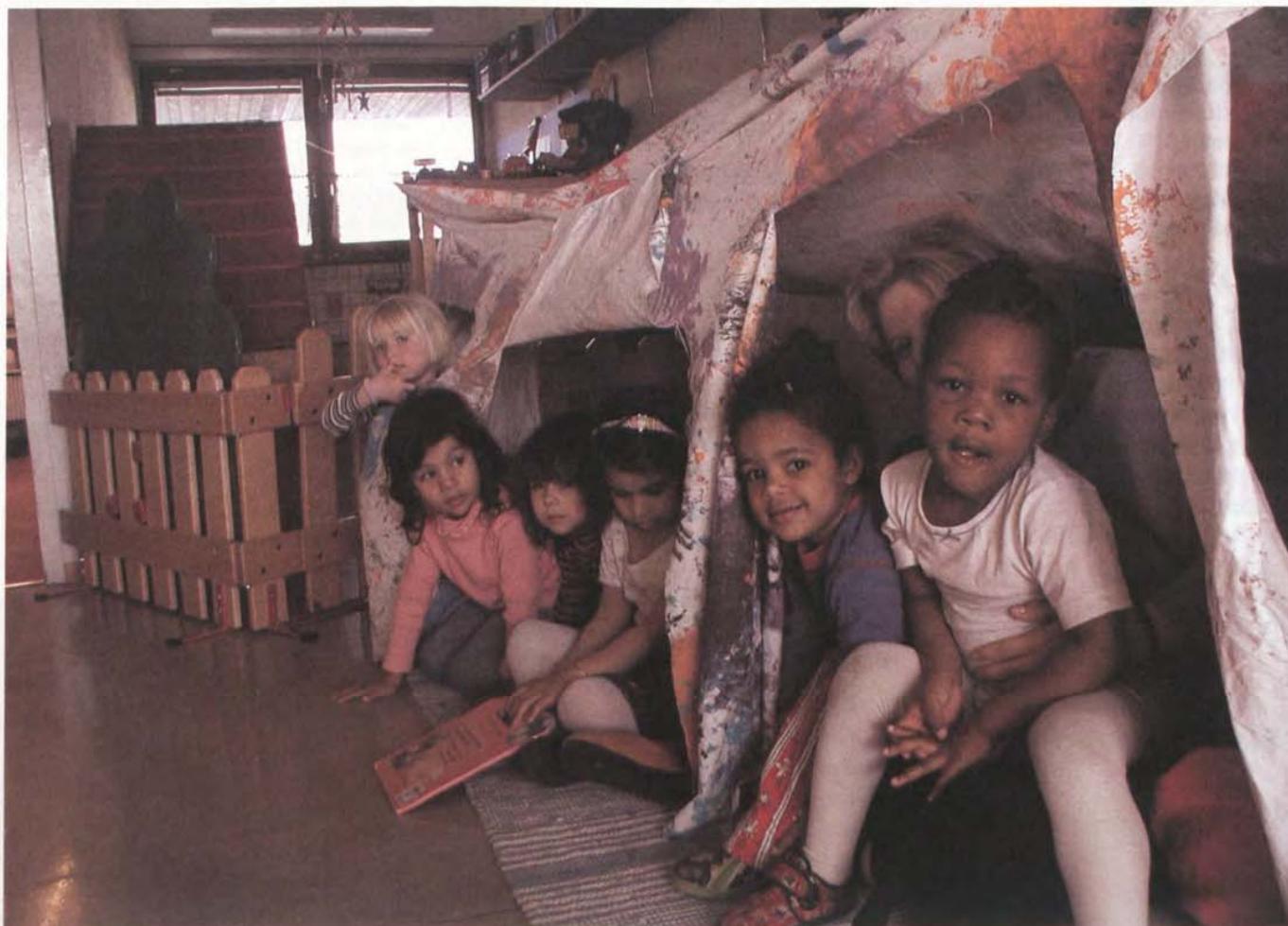
AVRIL
N° 4 - 2002

INFORMATIONS VERNIER

Bilan de la municipalisation de la petite enfance

Voici près de deux ans, la majorité du Conseil municipal décidait de municipaliser les institutions de la petite enfance de Vernier. Le Conseil administratif avait été chargé de mener à bien cette opération dans un délai d'un peu plus d'une

année. L'objectif a été atteint. La prise en charge des enfants a été harmonisée. Dans un deuxième temps, le nombre de places pourrait être augmenté. Un premier projet concernant le Lignon pourrait prochainement être voté.



Sommaire

Le thème

3 **Bilan de la municipalisation de la petite enfance**

Le 27 juin 2000, la majorité du Conseil municipal décidait de municipaliser les institutions de la petite enfance de Vernier. Ce nouveau service regroupe une cinquantaine de personnes.

Nouvelles communales

8 Inscriptions dans les institutions de la Petite enfance

10 Manifestations du SEVV

11 Nouveautés dans les bibliothèques communales

18 Vos petites annonces

22 Echos des clubs d'aînés

32 Auditions des jeunes musiciens

Infos-quartier

29 AHBAL : assemblée générale

30 AIVV : lu dans «La Patrie Suisse»

Renseignements utiles

Administration municipale

Mairie de Vernier

Rue du Village 9, tél. 306 06 06
Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h

Etat civil (sur rendez-vous)

de 9h à 12h et de 14h à 17h
Tél. 306 06 30

Pompes funèbres, tél. 342 30 60

Location des locaux communaux

Rue du Village 9, tél. 306 07 60,
fax 306 07 61

Centre d'entretien de Vernier

(Récupération, voirie, équipement, administration et SEVV),
Via Monnet 3,

tél. 306 07 00, fax 306 07 01

Levée des ordures :

Sauvin Schmidt SA, tél. 306 43 11

Service de la petite enfance

Rue du Village 1, tél. 306 06 80

Service des sports

Secrétariat, tél. 306 07 70, le matin
Route du Bois-des-Frères 30.

Tennis de Vernier

Via Monnet, tél. 341 18 92.

Tennis d'Aïre

Ch. des Lézards, tél. 796 21 98.

Piscine du Lignon

Rte du Bois-des-Frères 30,
tél. 796 62 96.

Bassin couvert jusqu'au 10 mai 2002.

lu 11h-13h30/16h30-20h30,
ma-je-ve 9h30-13h30/16h30-20h30,
me 9h30-20h30, sa-di 9h30-17h.

Service du feu, tél. 118

Gendarmerie genevoise

Urgence, tél. 117

Poste de Blandonnet, tél. 427 93 21

Police municipale

Poste de Vernier

Rue du Village 1, tél. 306 06 55

Appel sanitaire d'urgence

Cardiomobile, tél. 144

Médecins

Urgence AMG, tél. 322 20 20

SOS Médecins, tél. 748 49 50

SOS infirmières, tél. 420 24 64

Hôpitaux

Hôpital cantonal, tél. 372 33 11

Hôpital de la Tour, tél. 719 6111

urgences 719 6000

Centre antipoisons

Appel urgent, tél. 01/251 51 51

Centre d'action sociale et de santé

Tél. 420 34 00, de 9h à 17h

Ch. de l'Etang 4 - 1219 Châtellaine

Permanence juridique sur rendez-vous,
un mardi sur trois de 16h à 18h.

Consultation gratuite pour nourrissons
le vendredi de 14h à 16h.

Antenne du Lignon, tél. 420 35 00,
de 9h à 17h. Av. du Lignon 78.

Permanence juridique sur rendez-vous,
un mardi sur deux de 16h à 18h.

Consultation gratuite pour nourrissons
le mardi de 15h à 17h.

Antenne des Avanchets, tél. 420 35 50,
de 9h à 17h. Rue du Grand-Bay 18.

Consultation gratuite pour nourrissons
le mercredi de 15h à 17h.

Service social communal

Rue du Village 1, tél. 306 06 70,
de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Permanence juridique sur rendez-vous,
un mardi sur deux, de 16h à 18h.

Permanence chômage, de 9h à 12h

Lundi et jeudi : Maison de quartier d'Aïre-

Le Lignon, 12 bis Nicolas-Bogueret.

Mardi : local AIVV, 22, rue du Village.

Mercredi : local de quartier, 8, av. des Libellules.

Vendredi : centre de quartier des Avanchets, centre commercial.

Edité par l'Administration municipale

Thème

Serge GUERTCHAKOFF

Pages communales

PAO - production et publicité

Malory MEX

Mairie de Vernier

CP 520 - 1214 Vernier

Tél. 306 06 20 - Fax 306 06 21

e-mail : m.mex@vernier.ch

Imprimé par SRO-KUNDIG, sur papier
offset extra-blanc mat, sans chlore.

Prochain numéro :

Parution 6 mai 2002

Délai rédactionnel 15 avril 2002

Journal tiré à 14'500 exemplaires

Bilan de la municipalisation de la petite enfance

Le 27 juin 2000, la majorité du Conseil municipal décidait de municipaliser les institutions de la petite enfance de Vernier, à savoir la crèche des Avanchets, la crèche Pamplemousse, la crèche à mi-temps Pop-Corn, les trois jardins d'enfants le Trèfle (Avanchets, Libellules et Vernier) et le jardin d'enfants Casse-Noisette.

Jusqu'alors, cinq associations subventionnées par la commune géraient ces différentes institutions. Ce travail de gestion était effectué par des bénévoles.

Dès la rentrée 2001, la commune a repris cette gestion. Elle est désormais assurée par une équipe de professionnels. Une responsable a été recrutée pour ce nouveau service qui regroupe une cinquantaine de personnes, Anne Etienne-Nagy.

Les frais liés à la municipalisation de la petite enfance se sont élevés à 3,62 millions de francs. La cible fixée dans la délibération votée a été respectée. Le léger surplus de dépenses occasionnées l'a été pour mettre les institutions aux normes d'encadrement et de salubrité. Ce surplus est en outre largement compensé par les recettes supplémentaires générées par les nouveaux tarifs introduits.

Intégration du personnel

Une fois l'équipe du service de la petite enfance recrutée, il a fallu lui trouver des locaux. Ceux laissés vacants par le départ du service culturel à la Maison Chauvet-Lullin ont parfaitement fait l'affaire, au dernier étage de l'ancienne mairie, sis au 1, rue du Village.

Parallèlement aux démarches menées pour créer ce service, le Conseil administratif a entamé des négociations pour la reprise du personnel des institutions. Il est vite apparu que les deux postes de cuisinier(ère) devaient être maintenus et qu'une solution pourrait être trouvée pour le personnel de nettoyage. Par contre, une reprise du personnel administratif était difficile, dans la mesure où les institutions n'auraient plus besoin de secrétariat.

Quatre personnes étaient concernées par cela, toutes occupant des temps partiels totalisant 0,9 poste. Une reprise de ces quatre personnes au sein



du secrétariat du service n'était pas envisageable pour des raisons d'efficacité. Pour deux de ces quatre personnes, au taux d'activité très faible, la cessation de leur fonction ne posait pas de problème. Pour les deux autres, des propositions d'emploi leur ont été offertes par la commune au sein des comités des maisons de quartier des Avanchets et d'Aire-Le Lignon. Après réflexion, ces deux personnes ont renoncé à cette proposition.

Au début des négociations, l'ensemble du personnel à reprendre était composé de 61 personnes.

Il est apparu que les fonctions de direction et d'éducation, de même que les cuisiniers(ères) devaient être engagé(e)s comme fonctionnaires, les autres postes, compte tenu de leur caractère non permanent, devant être repris avec des contrats d'auxiliaires. Finalement, le personnel effectivement repris se ventile comme suit : 43 fonctionnaires et 11 auxiliaires.

Des salaires et des horaires particuliers

De savants calculs ont dû être effectués pour intégrer les salaires de la petite enfance dans l'échelle des traitements de la commune. Cela a nécessité, pour incorporer le traitement des cuisiniers non diplômés, des lingères et du personnel de maison, de créer dix classes en dessous de la classification en vigueur à Vernier.

Pour tenir compte de la spécificité de ce nouveau service en ce qui concerne le nombre de jours de vacances (62 jours de vacances au lieu des 25 habituels), une solution a été trouvée en inscrivant dans le statut du personnel la possibilité d'augmenter le nombre de jours de vacances en diminuant d'autant le montant du salaire brut.

Plusieurs procédures ont été mises sur pied. L'une d'elles concerne la formation du personnel. Le processus, parti du service de la petite enfance, a été mis au point pour l'ensemble du personnel communal. Une ligne budgétaire significative a été créée. La commune de Vernier a désormais une réelle politique de formation. Chaque employé, quel que soit son statut, a la possibilité de mener à terme un projet de formation. Cela peut être, par exemple, un séminaire de trois jours afin d'apprendre à «prendre la parole», pour animer une séance avec les parents. Autre exemple : pour un cuisinier, cela peut consister à suivre un cours de diététique du jeune enfant.

358 enfants

358 enfants ont été accueillis à la rentrée de septembre, dont 322 habitent la commune, 9 dont les parents travaillent sur la commune et 30 enfants domiciliés hors commune.

Sur ces 30 enfants, 4 sont entrés cette année au jardin d'enfants des Avanchets car il y restait des places

Bilan de la municipalisation de la petite enfance

libres. Les 26 autres étaient déjà présents l'année dernière. Une liste d'attente a été créée dès le 6 août 2001 : au 15 octobre 2001, on comptait 124 demandes dont 55 pour un temps plein.

Rappelons que les tarifs ont été revus. Auparavant, deux associations prenaient un montant au prorata du salaire, tandis que les trois autres facturaient un abonnement sans tenir compte du salaire. Désormais mis à la sauce verniolane, les tarifs évoluent entre 9 et 12% du salaire.

L'application des nouveaux tarifs a eu les conséquences suivantes : cinq anciennes familles du Pop-Corn ont renoncé à placer leur enfant dont 4 hors commune ; pour deux familles il s'est avéré que le montant de la pension était trop cher. Néanmoins ces familles n'ont jamais voulu prendre contact avec le service social; 28 familles ont renoncé ou n'ont pas répondu à la place proposée. Les causes sont : déménagement, changement de situation familiale ou enfants pas prêts à la séparation.

La gestion du goûter

La municipalisation a entraîné la gestion du goûter. Désormais, ce ne sont plus les parents qui amènent le goûter. L'achat et la confection des goûters sont centralisés dans deux cuisines : celles de la crèche des Avanchets et de la crèche Pamplémousse.

Il a fallu aussi acheter des bavettes, des ustensiles de cuisine et de la vaisselle, mais encore supprimer les linges, gants de toilettes et essuie-mains en tissu pour cause d'hygiène et les remplacer par du papier.

Le jardin d'enfants des Libellules ne correspondait pas aux normes de sécurité, le coin cuisine comportait un chauffe-eau dont les tuyaux pouvaient être facilement touchés par les enfants. Cela a été changé. Et la porte vitrée menant au jardin a été renforcée et sécurisée.

Le Service santé jeunesse

Les enfants qui sont confiés à la commune tombent sous la loi de la protection des données personnelles. Si une association pourrait toujours préten-

dre mal connaître celle-ci, une commune se doit d'agir dans un cadre parfaitement légal.

Ainsi, afin d'être en mesure de transmettre certaines données au Service santé jeunesse (SSJ), le service communal de la petite enfance fait signer une décharge aux parents.



Plus concrètement, une phrase a été ajoutée au dossier rempli par les parents à l'inscription : «J'ai pris connaissance que l'institution a pour partenaires des services officiels de l'Etat, et que des données concernant mon enfant peuvent leur être transmises». De manière plus globale, on précisera que le dossier enfant comme instrument de travail a été généralisé. Auparavant, il n'en existait pas dans les jardins d'enfants.

Pour régler les relations avec le SSJ de manière plus formelle, un document écrit a été établi en commun. Il est prévu, par exemple, deux visites par année de l'infirmière dans l'institution. La première, à l'automne, sert à faire le tour des enfants présentant une allergie ou un problème de santé plus global. L'infirmière apprend notamment au personnel à manier en cas d'urgence une seringue appelée «epipen», par exemple lorsqu'un enfant très allergique est piqué par une abeille. La deuxième visite, en février, permet de récolter les carnets de vac-

ination. Le contrôle des vaccinations et leur promotion est de la responsabilité du SSJ.

L'avenir

Désormais, les usagers ont face à eux une commune et un service unique (tél. 022 306.06.80), où ils peuvent

poser leurs questions. C'est d'ailleurs le moment de procéder aux inscriptions pour la rentrée de septembre 2002. Depuis le 8 avril, cela peut s'effectuer soit par téléphone, soit en passant au 1, rue du Village (2^e étage).

Quant aux projets, il faut signaler le plan pluriannuel des investissements 2003-2006 qui prévoit quatre objets : Le plus urgent est celui de la création d'un «espace de vie du Lignon» afin de mettre à disposition 20 places pour le groupe des bébés (enfants de 0 à 1 an). Il s'agit d'une urgence puisque la commune ne dispose à l'heure actuelle que de six places à plein temps dans la crèche des Avanchets pour cette tranche d'âge, ainsi que quatre places à mi-temps à Pop-Corn. Le jardin d'enfants situé dans l'école des Libellules devra parfaire l'offre du secteur Lignon/Libellules.

Les conseillers municipaux devraient se prononcer sur cet objet ces prochaines semaines.

Serge Guertchakoff

Une enquête riche d'enseignements pour l'avenir de la petite enfance

Dans la foulée de la municipalisation du secteur de la petite enfance, les autorités verniolanes ont souhaité obtenir une image précise des pratiques et besoins en places d'accueil sur le territoire communal. Ce souhait répondait notamment au souci du Conseil administratif de répondre à une motion approuvée par le Conseil municipal en septembre 2000, invitant « à mettre obligatoirement à disposition de la population verniolane une place de garde pour chaque enfant dont la famille en fait la demande, dans une crèche ou toute autre institution de la petite enfance de Vernier ».

A cet effet, une étude assortie d'un sondage téléphonique a été réalisée par l'agence Phronesis Consulting – Jean-Paul Bari et l'Institut Erasm¹. Les ménages ayant participé au sondage présentent trois caractéristiques socio-économiques principales : il s'agit essentiellement de ménages de type familiaux (91% sont mariés), majoritairement de nationalité suisse (55%), au sein desquels la mère exerce le plus souvent une activité professionnelle (57%). Relevons encore que près de la moitié des ménages sondés dispose d'un revenu mensuel brut qui ne dépasse pas 6'000.- francs par mois.

Seuls 14% des ménages ne font jamais garder leur enfant

Les résultats de l'enquête démontrent qu'une très forte majorité des ménages verniolans est concernée par une garde d'enfants : tous modes de gardes confondus, 86% d'entre eux, ayant au moins un enfant en bas âge, font garder leur cadet ; et la plupart ont recours à une garde régulière. Notons que les enfants les plus régulièrement gardés sont issus de familles peu nombreuses, dont le revenu est élevé et dont la mère travaille.

La principale raison pour laquelle les enfants sont gardés est liée à des besoins financiers et aux contraintes professionnelles des parents. Ainsi, plus des deux tiers des gardes régulières

le sont par nécessité, même si d'autres raisons interviennent aussi dans le choix des parents, telles que la socialisation de l'enfant et son apprentissage de l'autonomie.

Les structures d'accueil communales sont fortement sollicitées

L'enquête a permis de mettre en évidence quelles sont les solutions de garde les plus utilisées. Il en ressort une répartition quasiment égale entre les solutions privées (« maman de jour », parenté, voisine ou connaissance, une personne à la maison, autre enfant de la famille) et le recours à une solution institutionnelle.

Parmi les parents qui placent leur enfant dans une institution, les trois quarts ont choisi un établissement de la commune de Vernier, même si 45 institutions différentes ont été mentionnées par les parents interrogés. Les principales raisons invoquées pour ce choix sont avant tout la proximité géographique du lieu de domicile (62% des réponses) et la qualité du service proposé : bonne prise en charge, compétence du personnel, ambiance et bon accueil.

Les autres arguments pratiques ne viennent qu'ensuite : places disponibles, horaires et tarifs.

Divers inconvénients conduisent certains parents à ne pas recourir à une structure d'accueil communale et opter plutôt pour une solution privée ou dans une institution externe à la commune.

De très loin, c'est alors le manque de places disponibles qui est alors invoqué, puis les problèmes d'horaires et le coût financier jugé excessif.

Notons à cet égard qu'en moyenne, les parents paient 270.- francs par mois pour la garde de leur enfant dans une institution, soit un montant horaire moyen de 3,90 francs. Ce tarif est très légèrement moins élevé que celui payé pour une « maman de jour ».

73% des parents faisant appel à une institution estiment que le tarif prati-

qué est adapté.

Globalement, tous modes de garde confondus, une forte majorité de parents qui font régulièrement garder leur enfant (81%) estiment être très satisfaits ou assez satisfaits de la solution qu'ils ont choisie.

En général, les services institutionnels procurent toutefois une satisfaction plus grande que les autres solutions. Plus précisément, deux des trois solutions les plus utilisées, à savoir la crèche et les grands-parents, sont celles qui obtiennent les plus hauts scores de satisfaction.

En revanche, la « maman de jour », solution également très sollicitée, fournit quant à elle une satisfaction bien moindre.

Un secteur tributaire des mutations de la société

Au-delà de ses résultats chiffrés, l'enquête aura permis de mettre en évidence différents constats plus généraux susceptibles d'éclairer les choix futurs de la commune sur le terrain de la petite enfance.

Ces constats tendent tous à souligner que les décisions politiques en la matière sont, et seront de plus en plus à l'avenir, tributaires des mutations qui marquent l'univers familial depuis maintenant quelques décennies.

En effet, les transformations qui affectent autant les liens intra-familiaux que les rapports entre la famille, l'école et le monde professionnel sont particulièrement manifestes dans un canton urbain comme le nôtre.

A titre d'illustration, et afin de situer le contexte dans lequel doivent opérer les autorités publiques, rappelons seulement ici que Genève figure parmi les cantons suisses où la fécondité et la nuptialité sont les plus faibles, le taux de divortialité et la proportion de familles monoparentales les plus élevés, le taux d'activité professionnelle des femmes le plus important.

Trois ensembles de chiffres révélés par l'enquête témoignent ainsi du caractère sans doute inéluctable des

Bilan de la municipalisation de la petite enfance

mutations récentes au sein du champ familial.

Tout d'abord, comme on l'a vu, une immense majorité de ménages ayant au moins un enfant en bas âge fait appel à un mode de garde, et cela le plus souvent par nécessité. Par leur importance, les pourcentages recueillis démontrent à quel point les questions relatives aux modalités de prise en charge collective des jeunes enfants font partie des préoccupations quotidiennes de la vie des ménages. Pour les autorités politiques, ils témoignent du caractère incontournable du problème de la mise à disposition des équipements nécessaires.

Ensuite, le nombre élevé de mères exerçant une activité professionnelle traduit également une mutation sociologique ayant de fortes conséquences sur le terrain de la petite enfance. Rappelons à ce sujet qu'entre 1960 et 1997, le taux d'activité des femmes mariées de 25 à 39 ans est passé à Genève de 30 à 70%. De telles évolutions permettent de se faire une idée de la demande potentielle de services de garde et d'éducation pour la petite enfance.

Enfin, il ressort des chiffres de l'enquête que la fonction de socialisation des structures d'accueil collectif de jour est de plus en plus largement reconnue au sein de la population. Cette reconnaissance affirmée de longue date par les professionnels de l'éducation est aussi de plus en plus partagée non seulement au sein des milieux politiques mais aussi parmi les représentants de l'économie.

Un secteur aux forts enjeux politiques

Sur le plan politique, les conclusions qu'il convient de tirer de ces divers constats sont sans ambiguïté : il faut s'attendre dans l'immédiat à un maintien voire à un accroissement des besoins et attentes de la population en matière d'équipements collectifs destinés aux enfants en âge pré-scolaire.

A moyen terme devraient encore se renforcer les pressions de l'opinion publique en faveur de solutions institutionnalisées permettant de garantir

l'accès à des lieux de socialisation de la petite enfance et, de ce fait, une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

A terme, on ne peut désormais plus écarter l'hypothèse de l'avènement d'un transfert des coûts de prise en charge de la petite enfance de la sphère privée au secteur public et, au sein de ce dernier, d'un partage des coûts entre différents niveaux de

nouveaux touchant certaines familles, à savoir l'apparition de nouvelles formes de disparités ou d'inégalités touchant certaines femmes en particulier. Les mutations de la famille se traduisent aujourd'hui par le développement de nouvelles formes d'inégalités sociales qui se situent au-delà de la dynamique de l'(in)égalité entre les sexes.

Alors que cette dernière se focalise



compétences politiques (Confédération, cantons et communes).

Une forte pression de la demande

Les observations qui précèdent tendent toutes à démontrer que la gestion du secteur de la petite enfance n'est pas prête de disparaître de l'agenda des autorités élues. Qu'elle émane d'initiatives privées, publiques ou partenariales, la prise en charge des jeunes enfants est appelée à un essor considérable au cours des prochaines années, et cela, d'autant plus que d'autres facteurs touchant cette fois-ci à l'égalité ou à l'équité sont encore à prendre en considération.

On constate en effet aujourd'hui l'émergence de problèmes ou de risques

désormais sur la question de la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle, une frontière nouvelle de l'inégalité tend à s'instaurer entre les femmes elles-mêmes. Soit entre celles au bénéfice d'une profession intéressante et bien rémunérée permettant sans grande difficulté de concilier féminité, maternité et accomplissement personnel d'une part, et celles subissant le précarisation de l'emploi, le manque de moyens pour la garde des enfants et la totalité des tâches ménagères.

De telles considérations amènent à soulever la question de la dimension sociale à laquelle pourraient être amenées à contribuer les institutions de la petite enfance. A cet égard, un dernier

Bilan de la municipalisation de la petite enfance

ensemble de résultats issus de l'enquête mérite d'être souligné, qui a trait aux familles d'accueil de jour (« marmans de jour »).

Il apparaît en effet que ce mode de garde est largement utilisé au sein de la commune, qui regroupe actuellement environ 70 familles d'accueil agréées par le Service de protection de la jeunesse. Or, les données issues du sondage tendent à indiquer que nombreux sont les enfants placés dans des familles non agréées, c'est-à-dire au sujet desquelles la qualité des prestations offertes n'est pas garantie et ne fait pas l'objet d'une surveillance régulière.

S'agissant d'un mode de garde dont on a vu qu'il ne représente pas une solution idéale, mais plutôt une voie de repli adoptée à défaut d'avoir trouvé une place en institution, il convient de

s'interroger sur les améliorations susceptibles d'être apportées à la situation.

En définitive, les véritables enjeux qui se dessinent ici ont trait à l'accès à un encadrement de qualité des jeunes enfants placés la journée hors du foyer familial. Il s'avère que cette accessibilité varie en fonction de facteurs tels que le statut socio-économique des familles, leur degré d'intégration, leur connaissance des dispositifs existants et le fait d'avoir déjà eu l'occasion de placer un enfant dans une structure d'accueil.

En conclusion, au vu des résultats de l'enquête, il paraît illusoire de prétendre parvenir dans un avenir proche à satisfaire dans sa totalité le volume des demandes en place d'accueil exprimées ou latentes. Les choix politi-

ques auxquels sont confrontés les autorités de la commune de Vernier ne concernent pas d'hypothétiques options visant à satisfaire pleinement les besoins en places d'accueil de la petite enfance. Ils portent plutôt sur l'identification des priorités à établir et à mettre en œuvre afin de répondre de manière adéquate et efficiente aux besoins les plus urgents.

¹ L'enquête concernait l'ensemble des enfants âgés de 4 ans et moins établis sur la commune de Vernier en mars 2001, soit 1768 enfants pour un total de 1497 ménages. Elle a porté sur un échantillon aléatoire de 924 ménages, dont 700 ont pu en définitive être interrogés, ce qui correspond à un taux de réussite de 75%.



Association de vacances Vernier Bois Gentil Les vacances « sympa »

Pour enfants de 6 à 12 ans
Du 6 juillet au 9 août 2002, à la carte

Avec la colonie de Saint-Gervais à la Rippe s/Crassier (VD)

(Membre de la Fédération des colonies de vacances du Canton de Genève)

**Piscine sur place, activités sportives, voile, tir à l'arc, poney club, football, VTT, etc.
Jeux, découverte de la nature, excursions,
activités artistiques, théâtre**

Fr. 470.- pour deux semaines (3 sem. Fr. 660.-, 4 sem. Fr. 800.-, 5 sem. Fr. 900.-)

Si l'inscription pour 5 semaines reste en vigueur, en revanche, comme les deux années précédentes, les séjours de une semaine ne seront pas encouragés pour des questions pédagogiques, d'organisation et compte tenu des expériences passées. Ils seront limités et ne pourront être intégrés que la dernière semaine « samedi 3 août au vendredi 9 août » dans la mesure des places disponibles.

Inscriptions auprès de Madame Simone Bodenmüller (Colonie St-Gervais),
Tél. 022 349 33 19 de 18h à 21h du lundi au vendredi.

L'Association Vernier Bois-Gentil participe financièrement en faveur des enfants domiciliés sur la commune de Vernier par son soutien direct auprès de la colonie Saint-Gervais.

DEMANDE D'INSCRIPTION POUR LES INSTITUTIONS DE LA PETITE ENFANCE

Les inscriptions sont ouvertes dès le lundi 8 avril 2002

Par téléphone au 022.306.06.80

Directement au service de la petite enfance
rue du Village 1 - 1214 Vernier
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Les demandes d'inscription ne s'effectuent pas directement dans les lieux.

Les places ne seront pas octroyées en fonction de l'heure d'arrivée.

Les jardins d'enfants Trèfle et Casse-Noisette accueillent les enfants de 2 à 4 ans, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 sauf pendant les vacances scolaires.

La crèche à temps partiel Pop-Corn accueille les enfants dès la fin du congé maternité à 4 ans, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 ainsi que le mercredi de 7h30 à 12h30. L'institution est fermée durant les vacances scolaires.

ATTENTION ! Pour les jardins d'enfants et la crèche Pop-Corn, les enfants ne sont pas accueillis le matin et l'après-midi du même jour.

La crèche des Avanchets accueille les enfants dès la fin du congé maternité à 4 ans, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 7h00 à 18h30.

La crèche Pamplémousse accueille les enfants de 18 mois à 4 ans les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 7h00 à 18h30.

Priorité est accordée :
1 aux habitants de la commune
2 aux personnes travaillant sur la commune
3 aux personnes ne travaillant pas et n'habitant pas sur la commune.

TARIFS

Le barème appliqué durant l'année scolaire 2001-2002 était calculé sur la base d'un tarif mensuel, en fonction d'un nombre moyen de jours dans l'année.

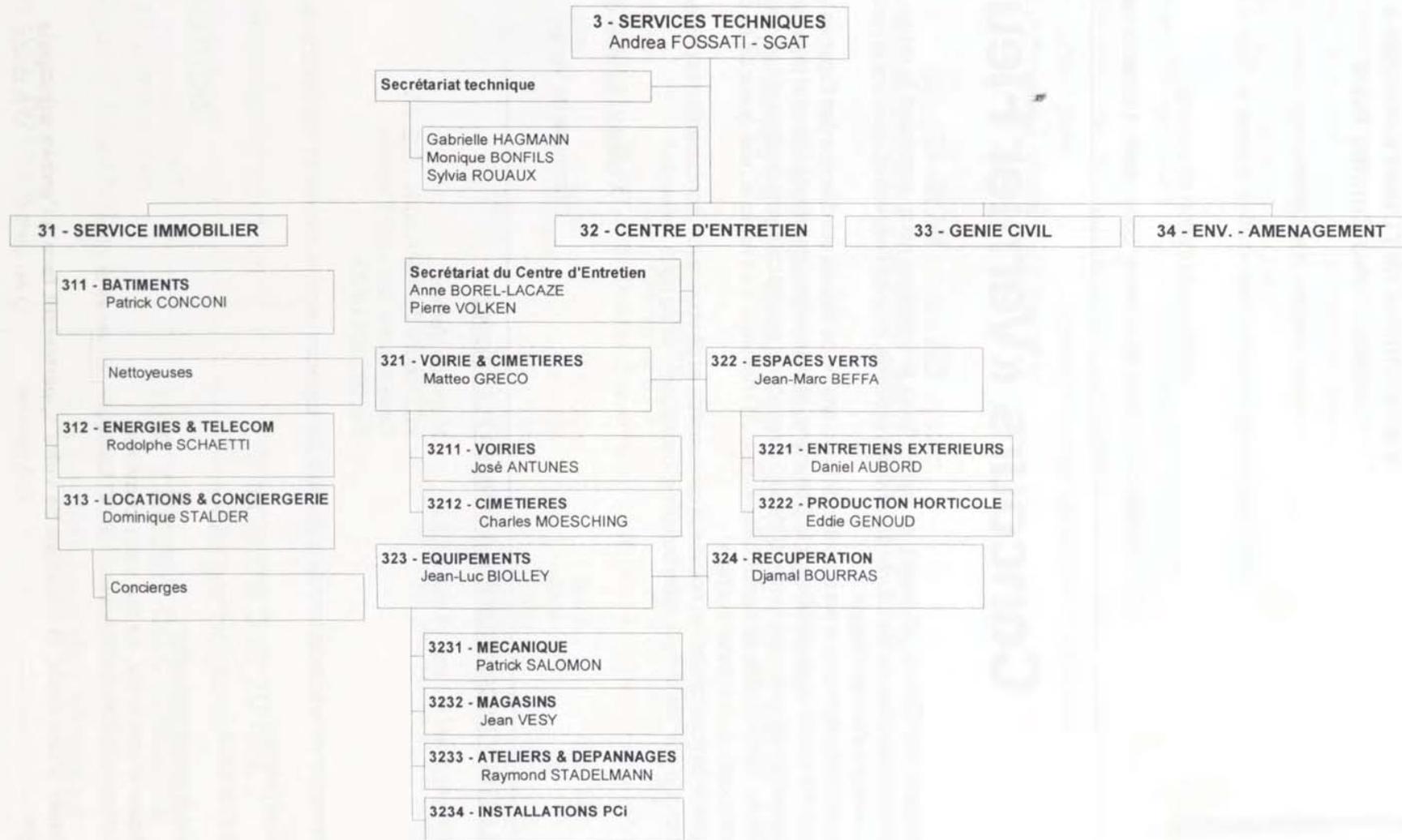
Les parents versaient une pension identique pour un même nombre de jours, indépendamment des jours d'accueil de leurs enfants.

Après une année de fonctionnement, il est important de réajuster ces tarifs afin de permettre aux parents une meilleure compréhension et surtout de savoir exactement ce qu'ils paient.

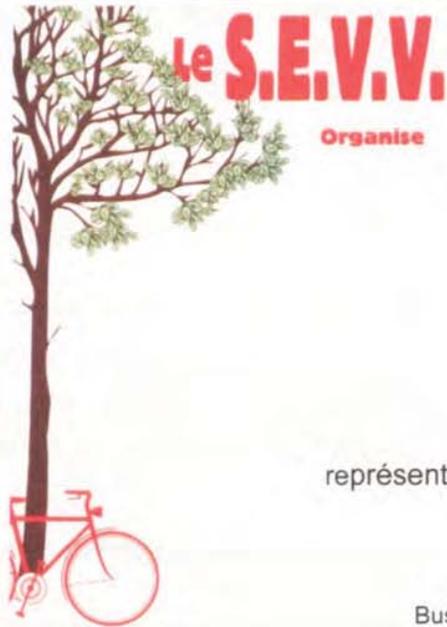
Ainsi, le calcul s'effectuera sur la base d'un tarif horaire mais toujours en fonction du nombre d'heures d'ouverture de l'institution; par exemple, une matinée auprès de la crèche Pop-Corn correspond à 5 heures d'ouverture.

De plus, la facturation tiendra compte d'un calendrier des jours de fermeture. Par conséquent, seuls les jours où l'enfant est inscrit et peut fréquenter l'institution seront comptabilisés et non le nombre d'heures passées au sein de l'espace de jeu.

SERVICES TECHNIQUES



Dans l'édition du mois de janvier dernier, que nous avons consacrée au personnel communal, nous vous avons présenté les principaux organigrammes de la commune de Vernier. Malheureusement, nous avons omis celui des services techniques. Le voici donc ci-dessous.



Samedi 11 mai 2002
De 10 heures à 15 heures

Journée des Espaces Verts

à l'école de Vernier-Place

« aux rythmes de l'Ouest américain »
BRIGIL – duo Country Rock

marché aux géraniums

représentation de l'ASSA (Association Suisse de Soins aux Arbres)

petite restauration et buvette

Bus n° 6, 19, 51 arrêt Vernier-Ecole – places de stationnement

Concours «Vernier Fleuri»

L'éclosion des Crocus, Muscaris, et autres fleurs printanières nous annoncent le retour des beaux jours, et vous interpellent au choix de vos futures décorations estivales, pour embellir votre Commune et concourir à la vingtième édition du concours «Vernier Fleuri».

Ce concours, organisé par les autorités de la Commune de Vernier et le Service des Espaces Verts Verniolans, est ouvert à tous les habitants domiciliés sur la Commune, et nous vous remercions d'ores et déjà de votre participation.

Deux catégories distinctes forment l'identité du concours soit «la catégorie fenêtres et balcons» et «la catégorie terrasses et villas». Une nouveauté depuis cette année, un challenge sera remis au vainqueur de sa catégorie, lors de la clôture du concours en automne prochain.

Au plaisir de vous connaître, nouveaux concurrents, et de vous revoir, concurrents des précédentes éditions, nous vous laissons le soin de remplir votre bulletin d'inscription... et de nous l'envoyer !

A bientôt, au mois de mai...

Commune de Vernier - S.E.V.V.

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR VERNIER FLEURI 2002

à envoyer avant le lundi 13 mai 2002 à :
Mairie de Vernier
«Concours Vernier Fleuri» - S.E.V.V.
Case postale 520 - 1214 Vernier
Tél. 022 306.07.23

ou remettre votre bulletin lors de la journée des espaces verts, le samedi 11 mai 2002 à l'école de Vernier-Place.

Nom et prénom :

Rue et numéro:

Numéro postal et localité: Tél. :

Indiquer d'une croix, ce qui vous convient

Catégorie fenêtres et balcons Catégorie terrasses et villas

Indiquer d'une croix, la situation de votre appartement face à l'entrée principale

Etage : A gauche Au centre A droite

Remarque complémentaire (par exemple arrière-cour) :

Bibliothèques communales de Vernier

C'est à lire près de chez vous :

Patricia Cornwell - L'île des chiens *Nicolas Vanier - Le Chant du grand Nord*
François Cheng - L'Éternité n'est pas de trop *Umberto Eco - Baudolino*
Luis Fernando Verissimo - Et mourir de plaisir
Joseph Connolly - Drôle de bazar *Françoise Dorin - La Rêve-party*
Christine Arnothy - On ne fait jamais vraiment ce que l'on veut
Santo Piazzese - La Double vie de M. Laurent *Ken Follet - Code zéro*

La Santé des seniors en 200 questions *Underground : l'histoire*
Ces enfants qui bougent trop *Encyclopédie du modélisme*
Fédération romande des consommateurs - Budget
Malcolm X et Martin Luther King *Savoir gérer les violences au quotidien*
S'entraîner à réussir tous les tests
Etc...

*Des CD-ROM et des CD audio
sont également à votre disposition dans les trois bibliothèques.*

**Dès le 8 avril, la Bibliothèque d'Avanchet modifie ses horaires :
mardi fermeture à 18h au lieu de 19h, et mercredi ouverture à 14h au lieu de 15h.**

Avanchet

Dans la galerie marchande
☎ 797 05 55 (heures d'ouverture)

Lundi : 16h - 20h
Mardi : 15h - 18h
Mercredi : 14h - 18h
Vendredi : 15h - 18h
Samedi : 10h - 12h

Châtelaine

Av. de Châtelaine 83 A
☎ 797 16 82 (heures d'ouverture)

Lundi : 15h - 19h
Mercredi : 9h - 12h
14h - 18h
Jeudi : 16h - 20h

Vernier

Rue du Village 57-59
☎ 341 04 91 (heures d'ouverture)

Mardi : 16h - 20h
Mercredi : 9h - 12h
Jeudi : 15h - 18h
Samedi : 10h - 12h

(inscription gratuite, prêt des livres, des revues et CD gratuit)

Retrouvez Florence Henry pour un
kamishibai

mercredi 17 avril à 14h
à la bibliothèque d'Avanchet

Dès 6 ans. Entrée libre. Durée env. 1h

Tu as entre 5 et 10 ans,
viens participer à
une chasse aux trésors

mercredi 17 avril à 16h
à la bibliothèque de Châtelaine

La revitalisation du bois de la Grille se poursuit

Il y a près d'une année, vous appreniez par le Vernier Informations que le projet de revitaliser le bois de la Grille n'était plus idée mais réalité.

Les premiers travaux entrepris en 2001 furent le débroussaillage d'une prairie et le nettoyage général du bois. Depuis, plusieurs interventions ont eu lieu, notamment en matière de démolitions d'éléments pour le moins hétéroclites.

C'est ainsi qu'en juin 2001, la protection civile de Vernier et des entreprises spécialisées ont démonté le pont métallique qui se trouvait entreposé dans le bois de la Grille depuis des décennies. Il n'a d'ailleurs pas été possible de déterminer l'origine de la présence de cette construction dans ce lieu.

Pour limiter au maximum les coûts, élevés notamment par les difficultés d'accès, les grands moyens ont été utilisés. C'est ainsi que le 15 juin 2001 le bois de la Grille comptait une nouvelle espèce d'insecte volant, le Bell 407. En effet, c'est au moyen d'un hélicoptère que les 60 tonnes de métal furent évacuées du bois.

D'autres travaux de nettoyage ont également eu lieu, il s'agit en particulier du nettoyage des déchets laissés par les pique-niqueurs, les organisateurs de soirée au clair de lune et les campeurs, ainsi que la démolition d'un petit bâtiment en béton. Des chicaneaux aux principales entrées du bois et des panneaux d'information ont été posés appelant les promeneurs à respecter le site et en invitant les véhicules à rester hors de cette zone protégée.

Diversité écologique intéressante

Parallèlement aux travaux, l'inventaire des richesses naturelles du bois commençait par les relevés des différents spécialistes. Ainsi, les mammifères, les papillons et les oiseaux ont été étudiés du côté de la faune. Pour ce qui est des aspects botaniques, la flore et les champignons ont également été recensés.

Après une année de recherche on peut confirmer que ce bois possède un réel intérêt biologique. Pour certaines

espèces, l'intérêt se situe au niveau cantonal pour d'autres l'intérêt peut être considéré comme national. Cela signifie que certaines espèces rares pour la Suisse sont encore bien représentées dans le site.

Pour d'autres espèces, telles que les plantes, dont un inventaire avait été réalisé en 1985, on constate en 20 ans une diminution des espèces intéressantes qui se développe dans les prairies et une augmentation du nombre d'espèces forestières. Ceci est principalement dû à la modification des milieux, étant donné que les prairies ont disparu au profit d'un embuissonnement et de la forêt.

C'est pourquoi, la planification des travaux devra tenir compte de ces inventaires et poser des objectifs de gestion favorisant un maximum d'es-

pèces intéressantes mais ceci, évidemment pas au détriment d'autres groupes faunistiques ou floristiques. C'est cette démarche qui s'effectue au travers du plan de gestion qui est actuellement étudié et complété au fur et à mesure des résultats des inventaires.

En 2002, des relevés de la flore et des champignons sont d'ores et déjà prévus. Du point de vue de la faune, ce sont les mammifères, les oiseaux et les reptiles qui vont particulièrement occuper les scientifiques. Des études complémentaires tel que l'inventaire des mousses et des lichens pourront également être menées.

En ce qui concerne les travaux, le débroussaillage d'une des prairies est prévu pour l'automne 2002.



Les gros moyens pour évacuer la ferraille (photo BTEE A. Kleiner)

Participation de la population, journée de l'environnement

Afin de faire découvrir ce site merveilleux et de permettre à la population de contribuer à sa revitalisation, le service des espaces verts verniolans (SEVV) assisté du groupe de gestion du bois de la Grille (commune de Vernier, Bureau de Travaux et d'Etudes en Environnement (BTEE), du Service cantonal des Forêts, de la Protection de la Nature et des Paysages (SFPNP), du Conservatoire et Jardin Botaniques (CJB), Pro Natura Genève) a décidé de mettre sur pieds

une journée communale de l'environnement le samedi 25 mai 2002 dès 10h00.

Il s'agira, pour les personnes intéressées de venir effectuer un nettoyage du bois de la Grille et un arrachage de plantes exotiques indésirables dans le site. Ces travaux seront complétés par une visite commentée des lieux par les différents spécialistes s'occupant des inventaires et des travaux ainsi que de conclure cette matinée par un pique-nique offert par la commune.

Un lieu de rendez-vous sera fixé aux participants afin que ces derniers puissent être pris en charge par les transports publics verniolans pour se rendre sur le site.

Pour des questions d'organisation, les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès du SEVV à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous. Les indications de détail concernant la journée leurs parviendront ultérieurement par courrier.

Stéphane Pillet
Directeur BTEE

Bourse

aux vêtements



Les membres de l'association de la Bourse aux Vêtements de Vernier-Village sont invités à participer à leur assemblée générale ordinaire qui aura lieu

**Le jeudi 30 mai 2002
à 20h
à la buvette
de l'école des Ranches**

Ordre du jour

1. Lecture et approbation du PV de l'assemblée générale ordinaire 2001
2. Lecture du rapport d'activité
3. Lecture du rapport financier
4. Lecture du rapport des vérificatrices des comptes
5. Approbation des différents rapports
6. Election du comité
7. Election des vérificateurs des comptes
8. Propositions individuelles et divers
9. Clôture

Suite à cette assemblée, nous serions heureux de vous retrouver autour du verre de l'amitié.

Le comité



Travaux de fauche de la prairie débroussaillée au printemps 2001 (photo BTEE Y. Barzaghi)

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LA JOURNÉE COMMUNALE DE L'ENVIRONNEMENT

à envoyer avant le lundi 13 mai 2002 à :

Mairie de Vernier
«Journée de l'environnement» - S.E.V.V.
Case postale 520 - 1214 Vernier

Nom et prénom :

Rue et numéro:

Numéro postal et localité: Tél. :

TENNIS de Vernier et d'Aïre

Tarifs et conditions ETE 2002 (30.03.2002 - 25.10.2002)

	09h00	10h00	11h00	12h00	13h00	14h00	15h00	16h00	17h00	18h00	19h00	20h00	21h00
Lundi													
Mardi													
Mercredi													
Jeudi													
Vendredi													
Samedi													
Dimanche													



Heures creuses



Heures pleines

TENNIS

Location 1 hre/court

Tarif normal	13.--
Tarif réduit	8.--

Abonnement 11 x 1 hre/court

Tarif normal	130.--
Tarif réduit	80.--

Abonnement 1 hre fixe/sem/court*

Tarif heure pleine	360.--
Tarif heure creuse	310.--

Abonnement personnel (avec photo) **

(membre du club)

Simple senior	340.--	315.--
Couple	505.--	480.--
Rentier AVS-AI	180.--	155.--
Adolescent jusqu'à 18 ans	130.--	105.--
Etudiant, apprenti		
Enfant jusqu'à 15 ans	85.--	60.--

BADMINTON

Courts couverts

Location 1 hre/court

Tarif normal	10.--
Tarif réduit	8.--

Abonnement 11 x 1 hre/court

Tarif normal	100.--
Tarif réduit	80.--

Abonnement 1 hre fixe/sem/court *

Tarif heure pleine	280.--
Tarif heure creuse	230.--

TVA 7.6% incluse

* Uniquement à Aïre

** Permet de jouer à Vernier ou à Aïre, tous les jours 1 ou 2 heures selon disponibilités.

Les 2 joueurs doivent être en possession de cet abonnement. Si l'un des deux joueurs ne le possède pas, il s'acquitte du tarif réduit de Fr. 8.-.

Pour les membres du Tennis Club de Vernier, réduction sur l'abonnement personnel.

- Tarif réduit : enfants, adolescents jusqu'à 18 ans, AVS-AI, apprentis, étudiants jusqu'à 25 ans (Les chômeurs bénéficient du tarif réduit uniquement sur les locations à l'heure)

Pour tout renseignements et/ou inscriptions

- Service des sports ☎ 022 / 306.07.70 - lu-ve 7h30 - 11h45
- Tennis de Vernier ☎ 022 / 341.18.92 - tous les jours 9h - 22h
- Tennis d'Aïre ☎ 022 / 796.21.98 - tous les jours 9h - 22h

PISCINE DU LIGNON

SAISON ETE 2002

OUVERTURE SAMEDI 11 MAI
FERMETURE DIMANCHE 8 SEPTEMBRE

HORAIRE

Ouverture 9h30
Fermeture (entrées) 19h30
Limite de sortie 20h00

Ouverture à 11h00 tous les lundis (lundi de Pentecôte 09h30)

Nous informons notre clientèle que **la piscine couverte, en été, ne sera ouverte qu'en cas de mauvais temps.**

TENNIS D'AIRE

ECOLE DE BADMINTON (de 9 à 18 ans)

2^{ème} période : le 13 mars au 19 juin 2002

PRIX : Fr. 56.— / enfant/ période (paiement au comptant à l'inscription)

Inscriptions : depuis le 25 février 2002

Les cours n'auront pas lieu pendant les vacances scolaires et jours fériés.

Renseignements : Tennis d'Aire, tél. 796.21.98

BROCANTE LA RENFILE

*Nous récupérons tous vos objets en bon état :
meubles, vêtements, livres, jouets, vaisselle,
bibelots, etc.*

Ch. de la Renfile, 1214 Vernier
Bus 6, arrêt Renfile, tél. 341 13 02

Ouvert mardi, mercredi, vendredi de 13 h 30 à 17 h.
Jeudi de 10 h à 18 h. Samedi de 10 h à 17 h.



un des services du **CENTRE SOCIAL PROTESTANT**

Te reconnais-tu ?



Pour recevoir Fr. 30.- en bons d'achat qui te permettront d'acquies des livres, il faut retrouver notre numéro de téléphone dans un ancien exemplaire du journal. Après cela, tes parents nous appelleront et le tour sera joué ! A condition que ce soit bien toi ...

le Comité de l'AIVV



Les Petits Anges

Dépôt-Vente

Habits d'enfants de marques,
neufs et d'occasion 0-8 ans.

Chaussures, Jouets,
Accessoires, Poussettes

La Ruelle 3
1214 Vernier-Village
(dans la cour derrière vélos Demierre)

Horaires réduits jusqu'en septembre 2002
Lundi et jeudi : 9h-12h
Vendredi : 14h-17h

Ouvert aussi le
1^{er} samedi de chaque mois : 9h-12h



POLICE GENEVOISE 25 ANS

**DE L'ORIGINE DU DETACHEMENT DES GARDES
AEROPORT A LA CREATION DE LA POLICE DE
SECURITE INTERNATIONALE**

LE SAMEDI 27 AVRIL 2002 DE 9H00 A 17H00

sur le site aéroportuaire côté Meyrin / 30 chemin H.C. Forestier
ligne TPG n° 9 arrêt Jardin Alpin

AU PROGRAMME

démonstrations de la Police de Sécurité Internationale

diverses animations

baptêmes en hélicoptère / vols captifs en montgolfière
(sous réserve météo)

tir à l'arc

modèles réduits

manège

jeux pour enfants

clowns

buvettes / petite restauration

**Le bénéfice de la journée sera intégralement reversé à l'association
HOPICLOWNS, qui apporte joie et bonne humeur aux enfants
hospitalisés**

MERCI DE VOUS CONFORMER AUX RESTRICTIONS DE CIRCULATION
DANS LE PERIMETRE DE LA MANIFESTATION

La paroisse protestante de Vernier cherche UN-E SECRÉTAIRE

- Vous :**
- maîtrisez les outils bureautique actuels
 - avez une aisance dans le contact et l'accueil
 - avez l'habitude de travailler de façon autonome et organisée
 - êtes intéressé(e) par la vie d'une paroisse

- Nous :**
- vous proposons 4 matinées de travail hebdomadaire (environ 11 heures par semaine)
 - donnerons la préférence à une personne habitant Vernier
 - offrons une rémunération selon les barèmes de l'Eglise Protestante de Genève

Entrée en fonction : 1^{er} juin 2002 ou à convenir

Faire une offre écrite avant le 1^{er} mai à la Paroisse protestante de Vernier, Conseil de paroisse (Réf. Secrétariat),
3, chemin de Sales, 1214 Vernier.

GP VTT DEMIERRE

Pour la 6^{ème} édition, le « GP VTT DEMIERRE », course populaire de vélos tous terrains, aura lieu à la Cité du Lignon, le samedi 4 mai 2002.

Le parcours sera différent des années précédentes, puisque les concurrents auront la chance de parcourir les deux rives deux Rhône, en traversant les deux passerelles (de Chèvre et du Lignon), qui permettent de rejoindre deux grands quartiers de la Commune, soit Vernier-Village et la Cité du Lignon.

C'est avec beaucoup de plaisir, que nous accueillerons jeunes et moins jeunes pour cette Fête du vélo, puisqu'un parcours chronométré dans la Cité sera ouverte aux enfants dès 11h00, accompagnés ou non de leurs parents ou grands-parents.

Dès 11h30, les écoliers et cadets prendront le départ, suivis à 13h30 par les amateurs et masters, puis 13h40, par les juniors et les dames.

La remise des prix, ainsi que notre fabuleux tirage au sort (ouvert à tous les participants) aura lieu dès 17h au centre Commercial « Lignon Shopping ».

Les inscriptions sont disponibles auprès des commerçants du Centre « Lignon Shopping » et au magasin « Vélos Demierre », à Vernier-Village.

Nous vous attendons nombreux, et les encouragements seront également les bienvenus.

Serge Demierre

L'ALIBI

Maison du quartier de Vernier-Village

Ch. Champ-Claude 7 1214 Vernier
Tél. 022 341.04.08

**vous invite à participer à
leur assemblée générale qui aura lieu le**

**Mardi 30 avril 2002 à 20 h 00
Au Club des Aînés
6, ch. Champ-Claude 1214 Vernier**

*La maison du quartier de Vernier-Village, l'Alibi est ouverte
pour les jeunes de 10 à 15 ans*

Du lundi au vendredi de 16h00 à 18h00 en accueil libre

Mercredi, accueil libre de 13h30 à 18h00.

Elle propose aussi des sorties certains mercredi

Pour tous renseignements, contactez-nous

Avez-vous envie de chanter ?

**La chorale Pro Ticino
recherche
de nouveaux choristes.**

**Soirée portes-ouvertes
lundi 22 avril 2002 dès 20h**

Fondation Clair Bois-Pinchat,
ch. Henri-Baumgartner 5.
Renseignements : 078.618.19.23

Petites annonces - à votre service gratuitement

Transmettez-nous vos annonces par fax au 306 06 21, par tél. au 306 06 20 ou par e-mail : m.mex@vernier.ch

Chats ou petits animaux

Vous devez vous absenter ? Je soigne votre chat à votre domicile. Me contacter au tél. 022 796 04 61.

Appartement

Cherche 5-6 pièces, loyer max. Fr. 2200.- ou échange 4 pièces lumineux traversant jardin + balcon, très bon état, 84 m², loyer Fr. 1390.- (Lancy), contre grand 5 pièces ou 6 pièces lumineux, loyer max. Fr. 2200.-. Tél. 078 654 63 46.

A vendre

Belle cage pour perroquet, au plus offrant. Tél. 022 797 00 09.

Scoter Peugeot 50cc permis motos. Modèle 1990, rouge métallisé, grand box pour le casque, pare-brise, boîte de vitesses automatique, Stator et CDI neuf (avril 2001). Excellent état, Fr. 500.-. Pour plus d'info appeler au 022 782 71 95.

Habits pour fille qui va naître au printemps de la taille 50 à 74 cm. Le tout Fr. 250.- ou Fr. 70.- le carton. Tél. 022 797 02 48 ou 078 776 70 98.

Vélo d'appartement Kettler avec ordinateur, comme neuf. Valeur Fr. 450.-, prix Fr. 200.-. Tél. 022 796 07 65.

A vendre cause médicale, à l'état neuf, jamais utilisés, 2 appareils de fitness Air Tech Glider + AB Crunch Trainer. Le tout pour Fr. 300.- ou contre des bons d'achats. valeriane@bluewin.ch ou 022 341 67 51 (laissez un message si absente).

A votre service

Pour votre nettoyage de printemps, libre tous les matins. Tél. 076 414 19 55.

Dame fait de la couture, retouches pour Dames et Messieurs. Tél. 022 796 18 76.

Recherche

Cherche 1 ou 2 enfants qui fréquenteront dès fin août 2002 les classes enfantines de l'école d'Avanchet-Salève, pour pouvoir compléter le salaire d'une dame qui gardera, à notre domicile aux Avanchets, notre fils âgé de 4 ans les lundi, mardi, jeudi et vendredi jusqu'à env. 18h. Elle accompagnera les enfants à l'école/maison et assurera les repas de midi et les goûters. Tél. 022 796 19 40 (entre 18h et 21h).

Carnaval parascolaire

En début d'année, le service parascolaire dépendant de l'Association des Communes Genevoises a proposé aux équipes parascolaires du canton - lesquelles prennent en charge chaque jour scolaire environ 8000 enfants après les heures d'école - plusieurs actions communes dont la première a eu lieu le 26 février dernier dans une trentaine d'écoles.



En effet, au sein de ces équipes réparties dans tout le canton, les animateurs et animatrices parascolaires se sont préparés à fêter le « carnaval parascolaire » en grimant ou déguisant les enfants inscrits aux activités parascolaires.

Ce jour-là, les enfants concernés ont dansé et joué à des jeux musicaux dans leur école, pendant un moment précis de la journée, sous la responsabilité de leurs animateur/trices paras-

colaires. Ils ont ainsi bénéficié d'un moment de détente supplémentaire et inédit grâce aux activités parascolaires qui représentent un complément de loisirs indispensable dans la journée de l'écolier... qui ne rentre pas à la maison entre 11h30 et 13h30 et/ou 16h et 18h.

Ce faisant, le service parascolaire, tout en ayant proposé une activité qui a permis aux enfants de sortir de la routine quotidienne, espère avoir rap-

pelé au public que le parascolaire offre une prestation non seulement sécuritaire, mais aussi éducative et... ludique !

A VERNIER, les équipes suivantes ont participé à cet événement, aux activités surveillées d'Aïre, Avanchet-Jura et Salève, Libellules et Lignon.

Chaque équipe concernée a apprécié d'organiser ce carnaval qui a été l'occa-

sion pour les enfants de faire la fête et pour les parents de rencontrer les animateur/trices dans des circonstances particulières.

Chaque équipe se dit prête à recommencer l'expérience, sous une forme encore à définir.

Pour les équipes :
M. Martin, coordinatrice et
Y. Delieutraz, resp. secteur GIAP

Le Courrier des lecteurs

Un dimanche après-midi endiablé à Avanchet

Le 8 novembre 2001, je fut invité par ma famille à Avanchet à me joindre à eux pour assister à un Thé dansant. Le déplacement depuis la Vallée de Sainte-Croix en valait la chandelle.

Nous fûmes accueillis avec beaucoup de gentillesse par une Dame qui est la Présidente de l'Association des habitants d'Avanchet, qui se prénomme Brigitte et qui est très charmante et chaleureuse. Elle a beaucoup amusé tous les aînés en nous faisant chanter notre jeunesse et penser qu'à 82 ans, j'ai retrouvé un peu de ma jeunesse.

J'ai beaucoup apprécié cette gaieté qui régnait dans une belle ambiance et redécouvrir un petit coin du temps passé dans les bals populaires d'Yverdon.

Merci, chère Madame la Présidente Brigitte, pour ce bel après-midi que vous nous avez offert avec votre cœur si chaleureux. Le Bon Dieu vous rendra votre bon cœur.

Gottlieb

A Avanchet - chiens attaquants stop à ces carnages !

Rien à voir avec leur état de santé.

Maîtres inconscients, mais ne sont-ils pas tenus pour responsables de leurs chiens et des dégâts qu'ils font, même à leurs semblables ?

Une assurance RC qui sert à quoi ?

Inadmissible attitude de certains propriétaires de chiens qui refusent d'admettre et reconnaître leurs responsabilités face aux dégâts que font leurs chiens en s'attaquant à de petits chiens qui eux sont tenus en laisse et sans défense et qui, sous les yeux de leurs maîtres impuissants à intervenir et réagir, se font tuer et déchiqeter. Image horrible.

Même si un contrôle de l'état de santé de ces chiens attaquants est effectué par l'Office vétérinaire cantonal, qui déclare ces chiens être en bonne santé, cette dernière n'a rien à voir avec les attaques.

Si l'un de ces petits chiens s'en est sorti et a survécu miraculeusement après avoir subi deux interventions

chirurgicales pour de nombreuses blessures ouvertes, profondes et internes, le deuxième petit chien n'a pu être ranimé et n'a pas survécu à ses blessures.

Il n'en reste pas moins que les propriétaires de chiens, non tenus en laisse, sont entièrement responsables de tous dégâts, quels qu'ils soient, que font leurs chiens, avec une amende sévère pour non-respect de la loi qui dit : « Les chiens doivent être tenus en laisse à l'extérieur ».

D'ailleurs, beaucoup de chiens à Avanchet n'ont que les pelouses devant les immeubles pour faire leurs besoins, et non tenus en laisse.

Inadmissible que ces propriétaires de chiens s'en déchargent et se désistent de leurs responsabilités et restent sans punition.

Où sont dès lors les lois, et à quoi servent-elles ?

Brigitte LeHuédé, Avanchet

38^e kermesse Saint-Pie X 26, 27 et 28 avril 2002

Vendredi 26 avril

- 18h Ouverture de la kermesse, de ses stands et bars
- 19h Repas divers
- 20h30 Animation musicale avec l'orchestre « **Arpège** »

Samedi 27 avril

- Dès 8h Grand marché et son café croissant
- 15h Ouverture des stands
- 19h Repas divers
- 20h30 Concert de jazz avec l'orchestre « **New Orleans Jazz Babies** »

Dimanche 28 avril

- 10h30 Grande messe animée par le chœur mixte « **La Perce-Neige de Sommentier** », avec la participation de Monsieur **Patrick Menoud** soliste de la Fête des vigneronns 1999
- 11h15 Ouverture des stands
- 12h30 Grand repas
- 14h Animation musicale avec « **La Perce-Neige de Sommentier** »
- 18h Clôture de la fête

L'Association de parents d'élèves des Libellules (APEL)

organise

**une grande vente de
jouets et de livres
par les enfants des
Libellules**

**samedi 20 avril 2002
de 9h30 à 12h**

sous le portique du préau principal.

Nous attendons votre visite !

VOUS ETES FANTASTIQUES !!! MERCI A TOUS !!!

Vous avez été informés en son temps du projet de M. Laurent MOUTINOT, chef du DAEL, qui prévoit la destruction des jardins familiaux de Villars (quartier de Châtelaine – Balexert) afin d'y construire à la place 550 logements amenant un surplus de nuisances considérable dans ce quartier déjà difficile.

L'association radicale de Vernier s'était opposée à ce projet qui ne tient pas compte des spécificités de cet endroit, du besoin des habitants à garder un espace de verdure et de calme et du véritable rôle social des jardins familiaux.

Lors du Conseil municipal du 5 mars dernier, tous les élus radicaux, rejoints par l'ensemble des libéraux et de deux représentantes des Verts et de l'AdG, se sont à nouveau battus pour faire annuler ce projet. Peine perdue, la gauche, rejointe par des voix du PDC, réussissait à faire passer le projet d'initialisation de la modification du régime des zones dans le quartier de Villars.

A Vernier, tout était joué d'avance et c'est pourquoi nous avons lancé, quelques jours auparavant, une pétition adressée au Grand Conseil. Vous l'avez certainement reçue dans votre boîte aux lettres. Aujourd'hui, le parti radical souhaite vous remercier pour votre engagement. Oui, vous avez été formidables et grâce à vous tous, la

bataille n'est pas encore perdue, loin de là. Aujourd'hui, sans avoir encore reçu celles des jardiniers des 24 groupements que comptent la fédération genevoise des jardins familiaux, nous avons récolté un nombre si important de signatures que nous sommes largement au-dessus de la barre des 4'000 obligatoires pour un éventuel futur référendum. En effet, le parti radical de Vernier ne baissera pas les bras au cas où le Grand Conseil accepterait le projet de logements en faisant fi de cette pétition, miroir de vos attentes et de vos préoccupations. Avec nos partenaires, nous lancerions alors un référendum contre cette décision. Heureusement, grâce à votre engagement et à votre soutien, nous allons lancer un message fort et clair à nos députés : « Nous ne voulons pas que les jardins familiaux de Villars disparaissent et nous désirons pouvoir vivre à Châtelaine avec une certaine qualité de vie ».

Alors un grand merci à toutes les personnes qui ont signé cette pétition. Pour toutes les autres, il n'est pas trop tard, le délai de renvoi ayant été prolongé au 30 avril 2002. Vous serez régulièrement informés de la suite de la procédure.

Comité pour une qualité de vie saine à Châtelaine
Pour adresse :
Eric GRANDJEAN – Président
ch. de l'Etang 28 – 1219 Châtelaine

Le texte ci-dessus est placé sous la responsabilité de ses auteurs et n'engage nullement la Commune de Vernier

Ramassages ménagers



DÉCHETS ENCOMBRANTS mardi 14 mai 2002

Sont considérés comme déchets encombrants :
meubles et objets ménagers volumineux (bois, plastique), matelas...

DÉCHETS MÉTALLIQUES jeudi 16 mai 2002

Sont considérés comme déchets métalliques : ferraille, métaux non ferreux (aluminium, cuivre, laiton), meubles et objets métalliques...

DÉCHETS VALORISÉS, ramassage en porte à porte

PET mercredi, PAPIER lundi et jeudi, VERRE jeudi, ORGANIQUES mardi

Attention : Selon la nouvelle loi en vigueur, tous les appareils électriques et électroniques tels que cuisinières, télévisions, machines à laver, ordinateurs, etc., doivent être impérativement rapportés dans les points de vente.

Frigos et congélateurs doivent être munis d'une vignette «recyclable» disponible à la Mairie ou au Centre d'entretien au prix de Fr. 75.-.

Renseignements : Centre d'entretien, tél. 306 07 00.

CONTRE LA VIOLENCE POUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Une occasion pour chacun et chacune de s'exprimer : l'élection du Procureur général

Les socialistes soutiennent la candidature de **M. Jean-Bernard SCHMID**, en raison de sa volonté de respecter les dix engagements suivants :

1. Poursuivre la politique menée par Bernard BERTOSSA, actuel Procureur général, à savoir une justice égale pour tous, les faibles comme les puissants.
2. Veiller à ce que toutes les formes de délinquances soient poursuivies, sans négliger certaines infractions au profit d'autres.
3. Assurer tant la répression que la prévention contre toutes les formes de violence, en priorité celles que subissent les jeunes, les femmes et les personnes âgées.
4. Pour mieux traiter la délinquance des mineurs, renforcer le Tribunal de la jeunesse et les services associés, tout en participant au développement de systèmes préventifs.
5. Combattre résolument le blanchiment de l'argent du crime, qui finance les réseaux maffieux et porte préjudice tant à l'image qu'à l'économie du canton.
6. Poursuivre la corruption et le détournement de fonds, privés ou publics, en veillant à ce que les auteurs d'infractions économiques répondent de leurs actes.
7. Veiller à ne pas entraver l'accès à la justice par les coûts de procédure.
8. Ouvrir au Palais de Justice un bureau d'accueil et de conseils pour les victimes d'infractions.
9. Accroître la transparence de l'activité du pouvoir judiciaire.
10. Développer les structures de formation professionnelle des magistrats.

Le texte ci-dessus est placé sous la responsabilité de ses auteurs et n'engage nullement la Commune de Vernier

Boutique 2000 du déjà porté du Lignon

Parkig de l'école du Lignon (entre l'église catholique et le jardin Robinson)

**vente et achat de vêtements, déjà portés, en excellent
état et à très bas prix, pour enfants et femmes.**

Tous les lundis de 14h à 17h, 1er lundi du mois de 14h à 19h,
sauf vacances scolaires et jours fériés.

Tél. 022 796 59 12

Prochaines séances du Conseil municipal

Mardi 14 mai 2002 à 20h30

Mardi 25 juin 2002 à 20h30

Echos des clubs d'aînés

Club des aînés de Châtelaine-Balexert

Mercredi 3 octobre 2001 au boulodrome de Carouge, s'est déroulé le tournoi de pétanque de la Fédération des aînés.

Nos trois joueurs, MM. Biagio Chiacchiarri, René Germanier et Michel Jaquier, ont eu la joie de gagner ce tournoi.

En ce qui concerne le tournoi de jass, qui a eu lieu au CAD le jeudi 8 novembre 2001, nos deux équipes étaient composées de Mme et M. Angèle et Robert Pithoud, M. Marcel Tarchini, Mme Josiane Ramuz. Ces personnes ont gagné également le tournoi.

Nous sommes donc sortis premiers dans ces deux disciplines. Un grand bravo à tous nos joueurs; le club est fier de vous.

Y. Tornare



A tous les aînés de la commune

Le compte rendu ci-dessus est le dernier de la série parue pour relater les activités des cinq clubs d'aînés de Vernier l'an dernier.

Cette année 2002, nous nous proposons de reconduire ces rencontres amicales que sont les tournois, tant inter-clubs qu'au sein même de ceux-ci. Les dates en seront bientôt fixées et vous pourrez en prendre connaissance soit dans les programmes des clubs, soit dans le Fédé-Infos, organe de communication de la Fédération genevoise des clubs. Renseignez-vous aussi auprès des membres qui se feront un plaisir de vous parrainer pour adhérer à l'une ou l'autre de nos coteries.

La rédaction des pages « Aînés »

Suite à l'assemblée générale du club des aînés des Libellules et à la démission de Mme Alice Fasel, Présidente, le comité fonctionne pour une année en collégiale.

Il remercie d'ores et déjà chaleureusement Mme Fasel pour tout le travail accompli pour le club. Un article d'ici l'été évoquera ses dix années de présidence.

Club des aînés d'Avanchet

Direction collégiale
21, rue du Grand-Bay
1220 Avanchet
Corresp. : C.P. 141
1211 Genève 28
Tél. 796 19 98
Ouverture le mardi
de 14h à 17h30.

Club des aînés de Châtelaine-Balexert

Mme Yvonne Tornare
39, av. de Crozet
1219 Châtelaine
Tél. 078 831 50 40
Ouverture les mardi,
mercredi et jeudi
de 14h30 à 17h30.

Club des aînés des Libellules

Direction collégiale
10, ch. de l'Usine-à-Gaz
1219 Le Lignon
Tél. 797 13 97
Ouverture
les lundi, mardi et jeudi
de 14h à 17h30.

Club des aînés du Lignon

Direction collégiale
50-53, av. du Lignon
1219 Le Lignon
Tél. 796 16 70
Ouverture du lundi au
vendredi de 14h à 18h
(animation principale
le mercredi).

Club des aînés de Vernier-Village

M. Isaac Nicolier
6, ch. de Champ-Claude
1214 Vernier
Tél. 341 03 48
Réunions
les mercredi et vendredi
de 13h30 à 17h.

Club des aînés de Châtelaine-Balexert

Lors de notre repas du 23 janvier, nos aînés ont admiré l'exposition présentée dans notre club par nos artisans, artistes et bricoleurs.

Angèle et Rosa nous ont charmés avec leurs superbes travaux crochetés, il y avait des nappes, des napperons, ainsi que de charmants petits chiens également crochetés et de délicieuses poupées.

Marguerite a exposé ses objets en bois, magnifiquement décorés et peints.

Marcel a placé quelques tableaux peints à l'aquarelle.

Umberto nous a présenté des tableaux exécutés à l'ordinateur, ils sont très beaux.

Notre sculpteur sur bois, Michel, nous a apporté de belles cannes placées sur un support, et il nous explique d'où lui

est venue cette envie de sculpter ces cannes ; son grand-père en fabriquait et il lui a montré comment on pouvait faire ce travail. Ce fut pour Michel une belle distraction. Il utilise du hêtre, du noisetier, du mélèze, de l'épine noire, qu'il va chercher sur place. Il fabrique tout cela avec de modestes outils dans son garage, et il nous dit avoir de la joie dans sa retraite à bricoler un souvenir de sa jeunesse à Saint-Martin (Fribourg).



La Fanfare municipale de Vernier invite à nouveau cette année les Aînés de notre commune à assister à leur concert de printemps.

Cette soirée aura lieu le

Vendredi 26 avril 2002 à 20h, salle de l'Ecole de Vernier-Place

Un transport spécial circulera selon l'horaire suivant :

- | | |
|---|-------|
| - Club du Lignon, av. du Lignon 50-53 | 19h20 |
| - Club des Libellules, rte de l'Usine-à-Gaz 10 | 19h25 |
| - Club de Châtelaine-Balexert, av. de Crozet 31 | 19h35 |
| - Club des Avanchets, rue du Grand-Bay 21 | 19h45 |

Le retour devrait se situer autour de 22h / 22h30.



Robert Vuillaume SA

4, ch. des Eglantines
1219 Châtelaine

Tél. 022/796 94 50 Fax 022/796 95 33

**MENUISERIE • CHARPENTE
ESCALIERS • COUVERTURE**

Revendeur concessionnaire
EgoKiefer

- Fenêtres PVC - Bois - Bois-métal
- Fenêtres rénovation
- Fenêtres phoniques
- Fenêtres thermiques

Volets aluminium

Portes d'entrée

MARTIN Antonio

Technicien en
électroménager



**Vente & dépannage
toutes marques**

Pas de frais de déplacement aux
habitants de la commune

Tél. 022 / 797 49 92
Natel 079 / 638 73 41

G. SARACINO

GYPSERIE - PEINTURE - PAPIERS-PEINTS



Tél. 022 341 08 43

Fax 022 341 67 72

Natel 079 203 99 62

2A, ch. du Sorbier - 1214 Vernier

Atelier :

46, rue Virginio Malnati - 1217 Meyrin

à Vernier



Institut Phyto-Lyne

Si vous souhaitez amincir vos
jambes, bras, estomac, hanches, ventre, fesses.

Institut Phyto-Lyne vous propose son programme personnalisé.
1ère séance gratuite

Av. Louis-Pictet 10 B - 3ème - 1214 Vernier - Tél. 022 341 04 61

G. FURCOLO

Maçonnerie - Paysagiste
Aménagements extérieurs
Entretien
Clôtures - Piscines



8d, chemin Mouille-Galand - 1214 Vernier

Tél. 341 18 56

Fax 341 23 21

Ecole BER Genève

Nouveau: 6^e spécialisée
Classes du CYCLE et
10^e degré préprofessionnel
paramédical ou en
économie

A votre service
depuis 1952

Cours d'appui
Français pour étrangers
Secrétariat *médical*
Secrétariat

Centre ville
Petits effectifs

Appelez le 340 12 81 - 16, Guten-



MEYRIN FITNESS

17 Prom. Champ-fréchet
1217 MEYRIN Tél : 022/783.04.94

PARKING ASSURÉ

LE FIT SYMPA !!!

OUVERT 7 JOURS / 7

PERTE DE POIDS RAPIDE

Programme spécial minceur

**VOTRE SANTÉ
UN CAPITAL
À PRÉSERVER**

TOUTES HEURES
TOUTES PRESTATIONS

Michel BONVIN



Linos - moquettes
parquets (vitrification)

Stock important
Grand choix de coloris
Services rapides et souples
Conseils - Devis

Tél. 022 798 46 57 - Fax 022 788 10 09
79, av. Louis-Casaï - 1216 COINTRIN / GE



L'Académie européenne de Grande-Bretagne
organise le

**16e SÉMINAIRE INTERNATIONAL
DES JEUNES (16-20 ans),
du 20 au 27 juillet 2002 à Londres.**

Dans le cadre du thème «**Europe : working for unity**», des jeunes de tout le continent pourront se retrouver pour apprendre ensemble, partager des idées et des expériences, enfin proposer des projets de résolutions. Les étudiants participeront à des discussions, des exercices, des causeries, des études de cas et des présentations vidéo sur des sujets prioritaires pour le futur de l'Europe.

Le délai d'inscription pour ce séminaire est fixé au 30 juin 2002.

Un bulletin d'inscription, ainsi que le programme détaillé peuvent être obtenus auprès du

Conseil des communes et régions d'Europe
Secrétariat : Hôtel de Ville, 1002 Lausanne,
tél. 021 315 24 39, fax 021 315 20 08.

LA MACAV

Du 15 avril au 4 mai 2002

DENISE COMTE - MARLYSE NICOLET

GOUACHES - CALIGRAPHIES CHINOISES

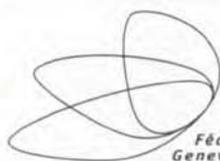
Comme chaque année au printemps,
la paroisse d'Aïre-Le Lignon organise
sa vente
au centre commercial du Lignon.

Elle aura lieu le :

Samedi 27 avril 2002, de 8h à 12h

Sur les étalages seront offerts par nos vendeuses et vendeurs : des pâtisseries, des confitures, de l'artisanat ainsi que des plantes vertes et, pour les « fouineurs », il y aura un bric-à-brac, une brocante et un stand « vieilles dentelles ».

Cette manifestation permet à notre paroisse d'accueillir au Foyer Protestant de nombreux groupes. Elle est vivement recommandée à chacune et chacun d'entre vous et nous nous réjouissons de vous rencontrer lors de cette matinée.



Fédération des Écoles
Genevoises de Musique

Conservatoire de Musique de Genève
Institut Jaques-Dalcroze
Conservatoire Populaire de Musique

**LIEUX ET DATES DES INSCRIPTIONS
Année scolaire 2002-2003**

**Le Conservatoire Populaire de Musique (CPM)
vous invite à inscrire vos enfants**

AVERNIER	Lundi 22 avril 2002 de 16h à 18h45 Ecole de Vernier-Place – Salle des maîtres
AU LIGNON	Vendredi 26 avril 2002 de 16h à 18h45 Ecole du Lignon - Montée A
AUX AVANCHETS	Lundi 29 avril 2002 de 16h à 18h45 Groupe scolaire Jura

Aucune inscription n'est prise par téléphone.

Des remboursements partiels peuvent être octroyés
par le Service des allocations d'études et d'apprentissage
(Tél. 022 909 68 20)

**Le Conservatoire
populaire de musique**

vous convie à son

Audition annuelle

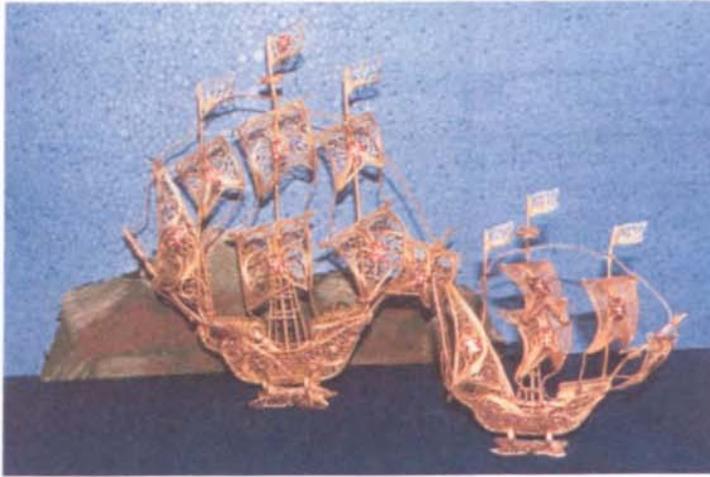
des classes
de solfège et d'instruments
aux Avanchets

**mardi 23 avril 2002
à 19h30**

à la salle de spectacles
de l'école d'Avanchet-Salève.

Entrée libre

Vous avez dit «violon d'Ingres» ?

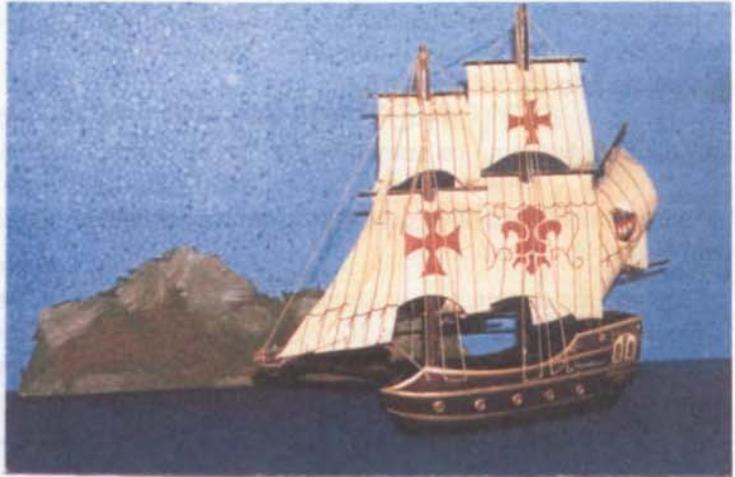
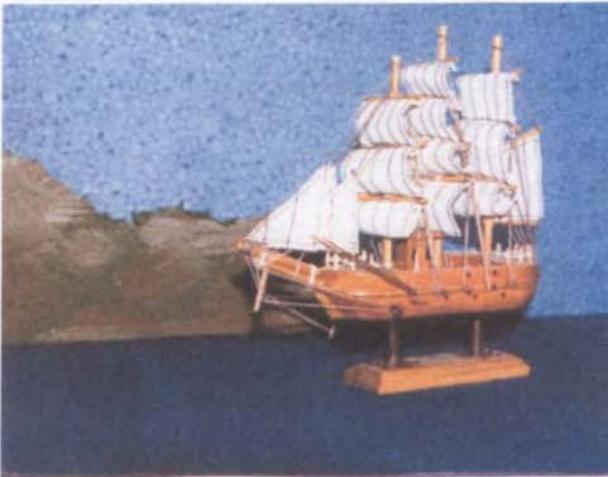


Natacha a 8 ans. Elle collectionne les petits bateaux: voiliers, barques de pêche, drakkars, gondoles vénitien-nes et bien d'autres.

Elle a vu les petites «vachpotalait» dans le numéro de mars. Elle a dit : «Pourquoi pas moi ?». On a consulté la Rédaction, fait des photographies en improvisant un décor... maritime. Le résultat est assez satisfaisant pour que Natacha présente ici, toutes voiles dehors, ses petits bateaux.

Elle a commencé sa collection vers l'âge de 5 ans : pas de problème pour les fêtes ou les anniversaires !

Se lancer dans une collection n'est pas qu'affaire d'adultes.



Cours d'initiation à la danse moderne pour adolescents

Ecole du Lignon II, salle de rythmique III

**tous les mercredis
entre 12h30 et 14h30.**

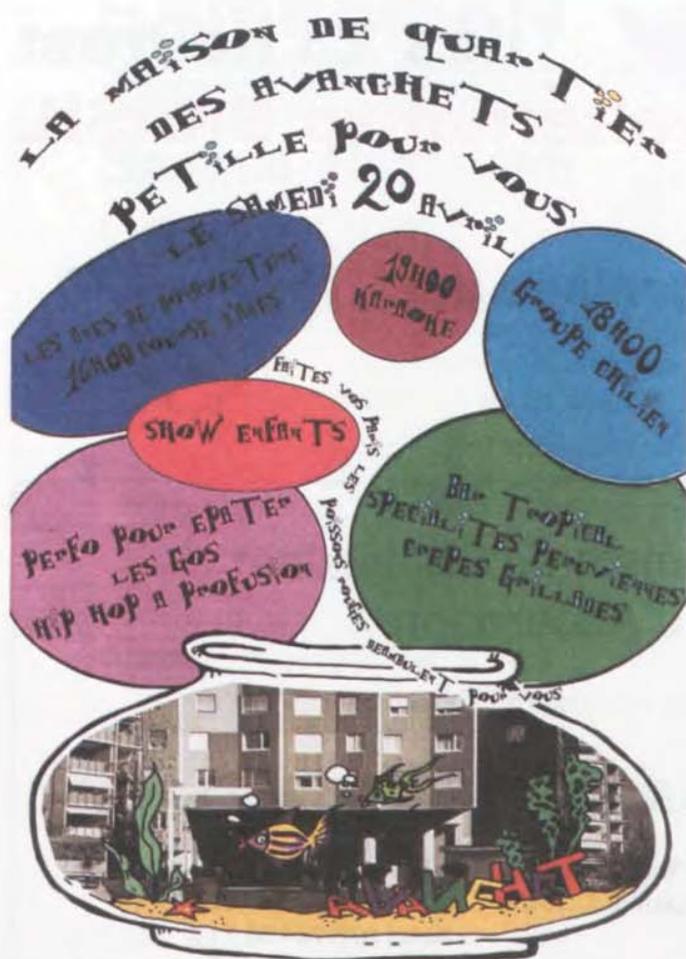
Nathalie Truel Izambard,
Tél. 076 567 37 59 ou 022 731 29 23

Samedi 20 avril

Fête de la Maison de quartier des Avanchets

- 14h-17h
 - Anes de Bonaventure
 - Maquillage enfants
 - Peinture sur fresque pour jeunes
 - Parcours jeux pour les enfants
 - Exposition et démonstration cours de poterie adultes
- 16h
 - Course d'ânes, plusieurs catégories
Inscriptions à 15h30
- 17h15
 - Show danse enfants
- Course de poissons fil rouge
- 18h
 - Apéro : groupe chilien
- dès 19h
 - Perfo pour épater les gos
 - Hip Hop à profusion → Maison de quartier
 - Karaoké → sous la tente

Organisation : MQ des Avanchets - 13, av. Grand-Bay - 796 24 80
(079-773 53 72 / 078-602 24 80 / 079-256 71 80)



MAISON DE QUARTIER DES AVANCHETS
13, av. Grand-Bay

NOUS CHERCHONS

Une personne pour la maintenance de notre parc informatique.

Intérêt pour le développement d'animations autour d'internet ? Un plus bienvenu !

Salaire : à convenir

Renseignements : auprès de Michel Laroche
au 078-602 24 80

Sur le mail central de Balexert

du 22 avril au 11 mai 2002

L'orchestre de la Suisse Romande souhaite venir à la rencontre du public genevois et s'expose à Balexert.

Concerts, concours et participation d'un luthier.

Programme détaillé sur place.

Star Accordéon



Samedi 20 avril 2002

20h15

**salle communale de
Vernier-Place**

**entrée gratuite
tombola – buvette – petite restauration**

**dès 23 heures:
D.J. DOCA alternatifo BRASIL**

Une soirée organisée par



Avenir Accordioniste de Châtelaine: Cours GRATUIT d'Accordéon

(cours en groupe; pour débutants; âge: jusqu'à 17 ans)

Début du cours: mardi 7 mai 2002
Durée du cours: 2 mois
Horaire: 16h30 – 17h30
Lieu: école de Châtelaine
Prix du cours: **GRATUIT!**

Location d'un accordéon : Frs 40.- par mois

Renseignements et inscription:
Daniel CLOUX tél. 021/825.40.09
Natel 078/744.50.71



Infos quartier - BALEXERT

Association des intérêts du quartier de Balexert
Case postale 229 - 1211 Genève 28

L'Association des Intérêts du quartier de Balexert (AHABAL)

vous invite à participer à son assemblée générale

le lundi 6 mai 2002, à 20h

au Centre de quartier de Balexert
av. de Crozet 31, à Châtelaine

Apéritif offert

Entrée libre

RAIFFEISEN



Banque Raiffeisen Genève Ouest

UNE BANQUE POUR TOUS

Les prestations très larges que nous proposons sont assorties de conditions avantageuses.

Nous avons la compétence que vous attendez de votre banquier ainsi qu'une infrastructure professionnelle organisée en coopérative.

Découvrez avec nous des possibilités qui vous permettront d'aller plus loin.

Horaires de notre agence de Vernier :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

14h00 à 17h

PRETS HYPOTHECAIRES : TAUX 3,875 % net !

☎ 022 – 753.91.91

LU DANS «LA PATRIE SUISSE» DU 14 MAI 1919

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

PROCLAMATION au PEUPLE de GENÈVE

CHERS CONCITOYENS, CHERS CONFÉDÉRÉS, HABITANTS DE GENÈVE !

Le Gouvernement de la République et Canton de Genève vient de recevoir de Paris les deux télégrammes suivants :

Ai le grand plaisir de vous annoncer que la Conférence a désigné Genève comme siège de la Ligue des Nations.

Conférence Paix confirme à l'unanimité le choix de Genève. Belgique par organe Ministre Hymans fait généreusement sacrifice à solidarité internationale. Chaudes félicitations patriotiques.

C'est avec une émotion infinie et dans un sentiment de profonde allégresse et de vive reconnaissance que nous vous communiquons la nouvelle d'un événement dont la date restera à jamais gravée au cœur des citoyens, fiers des marques de haute confiance que les Peuples unis viennent de donner à notre Chère Patrie Suisse, en choisissant Genève comme lieu de leurs assises.

Votre Conseil d'Etat, aidé de nombreuses bonnes volontés, travaillant en silence depuis plusieurs semaines pour obtenir ce résultat et il a la joie de voir aujourd'hui aboutir ses efforts.

Avec lui vous vous en félicitez, car notre ville qui passera ainsi en quelque sorte au rang de Capitale morale du Monde en retirera certainement de puissants avantages.

Mais ce à quoi nous voulons surtout penser à cette heure, c'est aux grands et nobles devoirs qui se dresseront devant nous. Genève qui fut si intimement liée à tous les grands mouvements d'idées dans le passé, Genève, cité des Franchises d'Adhémar Fabri et cité de la Réforme, qui fut la Patrie de Rousseau, la berceau de la grande œuvre humanitaire de la Croix-Rouge et le siège du premier arbitrage international, Genève s'efforcera d'être à la hauteur de la tâche magnifique qui lui incombera désormais.

Genève qui fut de tout temps une terre de liberté mettra ce qu'elle possède de meilleur à la disposition de ceux qui viendront chez elle travailler pour la liberté des peuples.

Genève, dont le passé est fait de luttes pour l'indépendance accueillera avec une légitime fierté ceux qui dans ses murs décideront de l'indépendance des nations.

Genève, qui enfanta l'auteur du « Contrat social » précurseur de la « Déclaration des droits de l'homme » sera bien placée pour servir de berceau à la législation qui fixera le « Droit des peuples ».

Genève, qui créa les grandes œuvres internationales de charité et de pitié, de morale et de paix, deviendra le lieu où pourra se poursuivre en toute tranquillité, l'œuvre des Nations qui, par l'arbitrage international, assurera la paix universelle.

Genève, enfin, dernière venue dans la Confédération sera heureuse et fière de pouvoir faire rayonner sur toute la Suisse la chaleur d'un foyer d'activité bienfaisante pour le monde tout entier.

CHERS CONCITOYENS,
CHERS CONFÉDÉRÉS,

Réjouissons-nous sans réserve, puissions notre petite cité, faisons entendre le joyeux carillon de nos cloches, saluons avec joie l'aurore de cette ère si pure de puissante reconstitution qui se lève, mais surtout, montrons-nous dignes de la confiance qui a été placée en nous.

Votre Conseil d'Etat adresse, en votre nom, l'expression de sa reconnaissance aux représentants des Puissances pour nous avoir honorés de cette haute faveur et au Haut Conseil Fédéral pour nous avoir aidés à l'obtenir.

PEUPLE DE GENÈVE!

Apprête-toi à faire dignement ton devoir, et à bien recevoir les hôtes illustres qui désormais te seront sacrés ;

Reste simple et selon les traditions emploie-toi à bien servir l'humanité ;

Fais que, dans l'avenir, le nom de cette Genève que tu chéris soit toujours plus respecté et toujours plus aimé.

Et maintenant tous ensemble faisons monter notre gratitude à Celui qui tient dans sa main les nations et qui les a inclinées vers une œuvre sans exemple dans les annales du monde.

Vive la Société des Nations ! Vive Genève !
Vivent les Peuples unis ! Vive la Confédération Suisse !

Genève, le 29 avril 1919.

Jules GIBSON, Président du Conseil d'Etat.
Henri FAZY, Vice-Président.
Jacques GAVARD, Conseiller d'Etat.
Julien MORILLON, «
Jacques RUTTY, «
Victor DUBREUILLE, «
Albert FERRENOUD, «

«Genève, siège de la Ligue des Nations

La journée du 28 avril 1919 restera une grande date pour Genève et même pour la Suisse, qui a sa part dans l'événement: ce jour-là, en effet, à l'unanimité, Genève fut désignée pour devenir le siège de la Société des Nations. La Belgique s'étant galamment retirée plutôt que de subir un nouvel échec, notre ville restait seule sur les rangs et il n'y eut aucune opposition à ce choix.

La nouvelle ne fut connue que très tard dans la nuit; le mardi matin, Genève était en joie et spontanément, la ville se pavosa. Dès le matin, le Conseil d'Etat rédigea une proclamation qui est pour nous un document historique et dont à ce titre nous donnons un «fac-similé». Ecrite dans un esprit très élevé, toute pénétrée de gratitude et de fierté, cette proclamation fut partout acclamée quand elle fut lue sur nos diverses places, tour à tour par les commissaires de police Sessler et Vibert. Un cortège improvisé où figuraient au départ nos hautes autorités, accompagnait les commissaires: il était précédé et suivi d'un peloton de gendarmes et comprenait un groupe d'étudiants des diverses sociétés porteurs des drapeaux suisse et genevois et de la plupart des nations affiliées à la Ligue: une douzaine, tous de format semblable, les Etats étant égaux; il y avait là les drapeaux de France, Etats-Unis, Angleterre, Italie, Belgique, Chine, Japon, Monténégro, Serbie, Roumanie, Brésil et Grèce. Partout le petit cortège fut acclamé et plus encore la lecture du message du gouvernement genevois.

Les félicitations officielles ou privées à l'adresse de notre Conseil d'Etat ont été abondantes et variées. L'Eglise nationale protestante n'est pas demeurée en arrière. Le vendredi 2 mai, la «Clémence» a sonné comme le mardi 29, appelant à Saint-Pierre les citoyens et magistrats à un culte so-





GENÈVE, SIÈGE DE LA LIGUE DES NATIONS

3

nom, ce conflit qui a frayé la voie à l'arbitrage entre les nations. En souvenir de ce fait considérable, les Américains ont fait don à la Ville de la charrue de la paix et de la cloche de la paix ** dont nous donnons les photographies.»

* en francs de l'époque

**charrue forgée avec des épées d'officiers américains. Voir photo 4 : cloche de la liberté: fac-similé réduit de la cloche coulée aux États-Unis avec des armes.

Quelques notes :

ALABAMA: on donne ce nom à un grave différend qui éclata entre l'Angleterre et les États-Unis pendant la guerre de Sécession. Le Gouvernement britannique, bienveillant à l'égard

lennel, très émouvant qui a été fréquenté par une foule énorme.

... autre titre qui méritait d'être invoqué en faveur de Genève. C'est ici que fut réglé le conflit anglo-américain de «l'Alabama». Pour la première fois, deux puissances au lieu de recourir à «l'ultima ratio» pour régler une question pendante depuis cinq ans et qui s'envenimait chaque jour signèrent, le 8 mai 1871 à Washington un traité soumettant le différend à l'arbitrage. Les arbitres se réunirent à Genève et après un examen attentif de la question, condamnèrent, le 14 septembre 1872, l'Angleterre à une amende de 15,5 millions de dollars (80 millions de francs)*. Ainsi se termina, dans la salle de l'Hôtel, de ville qui a gardé ce



4



CLOCHE DE LA LIBERTÉ

Cette cloche est un fac-similé réduit de la cloche géométriquement identique aux États-Unis avec des armes et des ornements pour célébrer le centenaire du Congrès de l'Indépendance et qui a été coulé dans un moule de fonte qui doit servir dans le monde entier pour garantir la Paix sur la Terre et bienveillance parmi les Hommes.

Cette cloche a été offerte par le Président des États-Unis à la Ville de Genève, dans l'intérêt de la Paix et de la Liberté, et elle est exposée dans la salle de l'Alabama à Genève.

5

GENÈVE, SIÈGE DE LA LIGUE DES NATIONS
La cloche de la Paix qui figure dans la salle de l'Alabama.

Phot. Prican, Genève, obligeamment communiquée par l'Association des Intérêts de Genève.

des Sudistes auxquels il reconnut la qualité de belligérants, laissa armer dans ses ports, entre 1862 et 1864, plusieurs bâtiments de guerre, entre autres l'ALABAMA pour le compte des états révoltés du Sud. L'ALABAMA captura de nombreux bâtiments marchands américains. Après la victoire du Nord, le Gouvernement de Washington demanda en raison de ces faits une indemnité à l'Angleterre; la tension devint telle entre les deux pays, qu'on put redouter une guerre maritime. L'arbitrage proposé dès juin 1866 par les États-Unis, fut enfin accepté le 8 mai 1871 par l'Angleterre qui paya l'indemnité de 15,5 millions de dollars à laquelle le tribunal arbitral de Genève la condamna, le 14 septembre 1872. (Larousse XX siècle)

Entrée de la Suisse dans la Société des Nations: un vote populaire eut lieu le 16 mai 1920... L'issue du scrutin demeura incertaine jusqu'au bout. Finalement la réponse fut oui par 416'870 voix contre 323'719 et par 11 cantons et demi contre 10 et demi. (Histoire de la Suisse; Peter Dürrenmatt; Payot; 1964)

photo no 2: Palais de la Société des Nations construit entre 1929 et 1937 dans le parc de l'Ariana

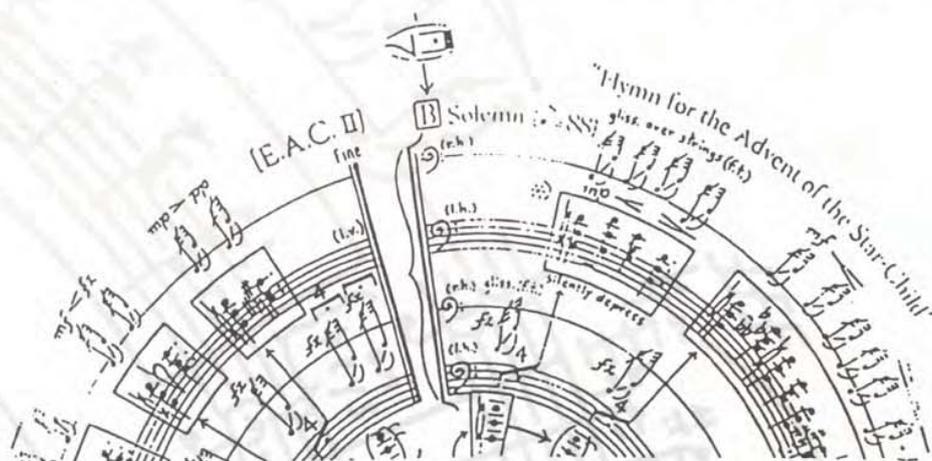
le Comité de l'AIVV

LA COMMUNE
DE VERNIER

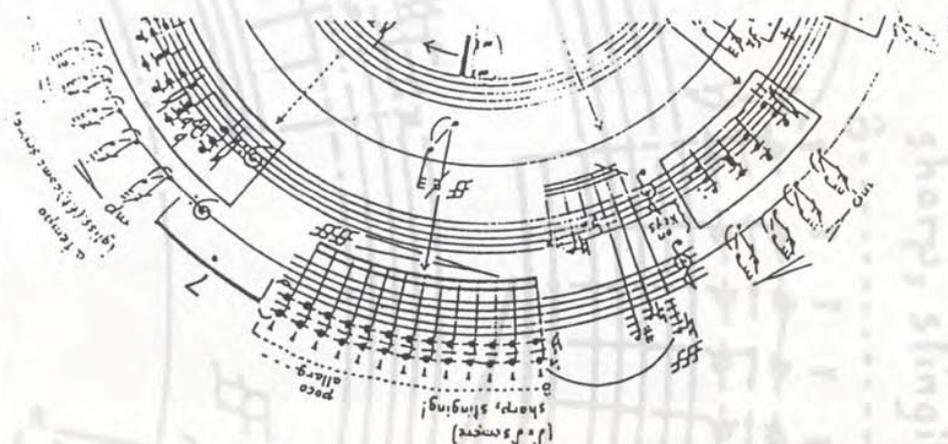


LA FÉDÉRATION DES ÉCOLES
GENEVOISES DE MUSIQUE

proposent



TROIS AUDITIONS de la FILIÈRE PRÉ-PROFESSIONNELLE



Mardi 7 mai 2002

18 heures, Audition des classes de piano

20 heures, Audition des classes de chant et d'instruments à vent

Mercredi 8 mai 2002

18 heures, Audition des classes d'instruments à cordes

MAISON CHAUVET-LULLIN, Vernier

Rue du Village 57 - Bus 6, 19, 52



**Auditions commentées
Entrée libre**



Renseignements: Service culturel, Mairie de Vernier, tél. 022 341 41 04